

S.I.R.S. COLLORGUES GARRIGUES SAINTE EULALIE	DÉLIBÉRATION N° 2026 – 03 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU REGROUPEMENT SCOLAIRE COLLORGUES - GARRIGUES SAINTE EULALIE
	Séance du 11 mars 2026 à 18 heures 30
Date de Convocation : 17/02/2026	L'an deux mil vingt-six et le onze mars, à dix-huit heures trente, le conseil syndical du Regroupement Scolaire COLLORGUES - GARRIGUES SAINTE EULALIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Didier KIELPINSKI, Président en exercice.
Date d’Affichage : 17/02/2026	
Nombre de membres en exercice : 10	PRÉSENTS : Didier KIELPINSKI, Anne LE VOYER, Micheline REGHENAS, Jean-Luc GIBERT, Christine MONTEIL, Morgane ROBERT et Anne GOUT
Présents : 7	
Absent(s) : 3	ABSENTS : Gaël VERNEDE, Pauline BRUNEL et Martine CHANTOIS
Absent(s) représenté(s) : 0	PROCURATION : -
Secrétaire de séance :	Madame Anne LE VOYER
Objet de la Délibération :	Budget Primitif 2026

Monsieur le Président présente au conseil syndical ses propositions budgétaires relatives au budget du S.I.R.S. Collorgues – Garrigues Sainte Eulalie pour l'année 2026.

La reprise anticipée de l'excédent de fonctionnement validée par le comptable public s'élève à 75 445.77 €.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le budget primitif 2026 du S.I.R.S. Collorgues – Garrigues Sainte Eulalie dont :

- Les recettes et les dépenses de fonctionnement s'équilibrent à la somme de **227 945.77 €**
- Les recettes et les dépenses d'investissement s'équilibrent à la somme 0.00 €

Soit un total de **227 945.77 €**

Fait à COLLORGUES, les jour mois et an susdits

Le Président,
Didier KIELPINSKI

La secrétaire de séance,
Anne LE VOYER

Acte rendu exécutoire après publication du
12/03/2026 et dépôt en Préfecture
le 12/03/2026



Envoyé en préfecture le 16/03/2026

Reçu en préfecture le 16/03/2026

Publié le

ID : 030-253002273-20260311-DEL_2026_03-DE